

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 18-135

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET : TARIFS DECHETERIES 2019**Date de la convocation :** 28 novembre 2018

Nombre de Conseillers : <i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 27</i> <i>Votants : 30</i> Résultat du vote : <i>Pour : 30</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i>	Présents les délégués avec voix délibérative : Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) Pouvoirs : Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Bruno GUIOL à Elisabeth SAUVAGEON
---	--

CONSIDERANT que les tarifs 2019 pour l'accès des professionnels aux déchèteries intercommunales doivent être votés avant le 31 décembre prochain,

CONSIDERANT les coûts de collecte et de traitement des déchets qui y sont acceptés,

CONSIDERANT la validation de ces tarifs par la commission déchets en réunion du 22 novembre 2018.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

➤ **DECIDE** de reconduire les tarifs 2018 pour 2019 comme suit :

- cartons, ferraille, papiers : gratuit
- végétaux, bois, PVC : 8 €/m³
- encombrants, gravats : 15 €/m³
- pneumatiques, plâtre : 20 €/m³
- amiante : 55 €/m³
- DDS : 2 €/k

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 18 décembre 2018,


Lé Président,

Denis SEJOURNE.